

Délibération N° 2022-01

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 janvier 2022,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Sur proposition de la Vice-présidente sciences et société,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Présentation pour vote de la feuille de route sciences et société et adoption de la Charte des sciences et recherches participatives en France

Les administrateurs approuvent la feuille de route sciences et société et la *Charte des sciences et recherche participatives en France*, conformément aux documents joints en annexe.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Dont :

Pour : 26

Ne prend pas part au vote : 6

Fait à Lyon, le 31 janvier 2022

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 4 février 2022.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 4 février 2022